

OCPM – Consultation sur le Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau

Réponses aux questions soumises par la commission

1. Quelle est la date d'ouverture prévue pour le lien entre le secteur Beaumont (métro l'Acadie) et le site Outremont de l'Université de Montréal ?

Le lien entre le secteur Beaumont et le site Outremont de l'université de Montréal devrait être ouvert en même temps que le premier pavillon universitaire, au cours de l'année 2017.

2. Existe-t-il des données sur les accidents ferroviaires aux passages à niveau?

Les statistiques sur le nombre d'accidents, de décès ou de blessures graves aux passages à niveau ou qui se produisent à la suite d'une intrusion dans l'emprise ferroviaire peuvent être consultées sur le site « www.operationgareautrain.ca ». Les données sont présentées pour chaque province ainsi que pour l'ensemble du Canada. Elles proviennent du Bureau de la sécurité des transports du Canada.

Les principales données sur les accidents aux traverses ferroviaires pour l'année 2012 (Canada et Québec) sont les suivantes :

	Canada	Québec
Accidents à un passage à niveau	189	20
Décès	31	2
Blessés graves	32	2
Accidents dus à une intrusion	71	9
Décès	47	6
Blessés graves	20	2

La Ville a fait réaliser une étude sur l'implantation de nouvelles traverses piétonnes à niveau pour la voie ferrée du CP. Cette étude, complétée en 2012, présente, entre autres, des données sur les accidents ferroviaires. Une copie de cette étude sera transmise à l'OCPM et pourra être consultée.

3. Comment sera aménagée la voie cyclable sur la Faillon ? Est-ce que des places de stationnements seront éliminées?

La voie cyclable sur la rue Faillon sera simplement une « chaussée désignée », ce qui ne nécessite aucune modification à l'aménagement actuel de la rue et n'entraîne aucune réduction du nombre de places de stationnement.

4. Est-ce que l'Université de Montréal paie des taxes ou des en-lieux de taxes?

Le gouvernement du Québec verse des en-lieux de taxes ainsi que d'autres compensations à la Ville de Montréal pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sur son territoire, dont les universités.

Les modalités à partir desquelles le montant des en-lieux de taxes est établi sont contenues dans la *Loi sur la fiscalité municipale* (article 255). Ce montant « est égal au produit que l'on obtient, en multipliant par 80 % du taux global de taxation de la municipalité locale la valeur non imposable de l'immeuble (...) ».

D'autres compensations, qui font l'objet d'une entente entre la Ville et le gouvernement du Québec, s'ajoutent à ces en-lieux de taxes.

La Ville estime, dans son budget 2013, que les différentes compensations de taxes versées par le gouvernement du Québec dans le cas de bâtiments universitaires équivalent à 96,6 % du taux global de taxation pondéré (TGT) qui est établi à 1,3062 \$ par 100 \$ d'évaluation (p. 85).

À titre indicatif, en 2013, pour l'arrondissement d'Outremont, le taux moyen cumulé de taxation des immeubles résidentiels de moins de 6 étages est de 0,9043 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière, celui des immeubles résidentiels de 6 logements ou plus est de 0,9590 par 100 \$ d'évaluation foncière et celui des immeubles non résidentiels est de 3,7618 par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière.

Lien Internet vers le budget 2013 de la Ville de Montréal :

« http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/budget-2013.pdf »

Lien Internet vers la *Loi sur la fiscalité municipale* :

« http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/F_2_1/F2_1.html »

Division de l'aménagement et des projets urbains
Direction de l'urbanisme et du développement économique
18 mars 2013